



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT 5014

Avis est, par la présente, donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville :

- QUE le *Règlement 5014 établissant un programme de subvention en développement durable à l'égard du secteur de requalification de la portion sud du parc industriel Montcalm*, a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Candiac, le 4 décembre 2017 à la séance ordinaire;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance;
- QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Candiac, ce 7 décembre 2017.

Johanne Corbeil
Greffière par intérim
Services juridiques